

## **Erratum**

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la section 3.7.3 du bulletin du 4 juillet 2008 (Vol. 5, n° 26). L'approbation aurait dû se lire comme suit :

### **Coriel Capital inc.**

Approbation de la position importante de 60 % du capital-actions de Coriel Capital inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Gisèle Wilson. Cette prise de position importante se fait par la société Jemso Holdings.

Approbation de la position importante de 40 % du capital-actions de Coriel Capital inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Alexandra Ryan. Cette prise de position importante se fait par la société Cojuna inc.

L'erratum a été publié dans la section 3.8.3. du bulletin du 31 octobre 2008 (Vol. 5, n° 43).